Crajep
Pays de la Loire

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## – 2013 -

**Le CRAJEP** (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire) est une coordination associative qui réunit 26 fédérations et mouvements régionaux de jeunesse et d'éducation populaire. Il constitue un espace de valorisation et de promotion des activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Il est aussi, dans le même temps, un lieu de réflexion, d'élaboration collective, de représentation et de contribution, auprès des pouvoirs publics sur les questions concernant la Jeunesse et l'Éducation Populaire. Il inscrit son activité dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

# Sommaire

**Le CRAJEP Pays de la Loire : présentation et vie statutaire..... p.3**

**Le CRAJEP initie une stratégie de recherche et de réflexion..... p.5**

**Groupe de travail « Participation des Jeunes »..... p.6**

**Une démarche en évolution**
**Un espace ressources numérique**
**Une formation à destination des équipes**

**Groupe de travail « International »..... p.8**

**Burundi/Pays de la Loire, une coopération vivante et fraternelle**
**Préparation au départ**
**Étude sur les engagements volontaires et solidaires à l'international**
**Participation aux espaces collectifs**

**Groupe de travail « Formation Professionnelle »..... p.12**

**Agorajep du 21 novembre 2013**
**Pourquoi une convention sur les Emplois d'Avenir ?**
**Promouvoir les métiers de l'animation**
**Les métiers de l'animation sont trop peu connus**
**Perspectives d'action**

**Le CRAJEP poursuite le développement de sa communication et de l'information réciproque..... p.33**

**Le CRAJEP assure des représentations dans différents espaces..... p.34**

Le CRAJEP Pays de la Loire regroupait au 31 décembre 2013, 26 associations, unions et fédérations régionales de jeunesse et d'éducation populaire œuvrant dans 17 champs d'intervention repérés :

1. pratique et accompagnement culturel
2. accompagnement de projets jeunes
3. Loisirs
4. vacances
5. handicap
6. étude et conseil
7. insertion sociale et professionnelle
8. Habitat
9. activité physique et sportive
10. information / orientation
11. petite enfance
12. mobilité – solidarité internationale
13. médico-social
14. hébergement
15. école et autour de l'école
16. vie associative
17. Formation

En 2013, le Conseil Permanent du CRAJEP a validé deux demandes d'adhésion, Itinéraire International et IFAC Ouest :

- ***L'IFAC*** *(Institut d'Animation, de Formation et de Conseil) et son réseau national interviennent auprès des collectivités et des associations pour élaborer et offrir, en complément de l'école, des loisirs et activités répondant aux enjeux éducatifs de notre époque. Structurée autour de trois métiers majeurs :* ***la formation, l'animation et le conseil****, l'IFAC se veut un espace d'échange et de partenariats entre élus et professionnels de l'action sociale et éducative, pour l'amélioration des services d'animation et d'action territoriale.*
- ***Itinéraire International*** *est une association qui vise à démocratiser l'accès à la mobilité internationale des jeunes de 18 à 30 ans, de tout niveau de qualification ou de langue. Elle cherche également à promouvoir auprès des professionnels et des pouvoirs publics la mobilité internationale en tant qu'outil d'insertion sociale et professionnelle.*

Le Conseil Permanent est composé de l'ensemble des membres de l'association. Il est le lieu d'expression, de réflexion, d'échange et de confrontation des associations qui composent le CRAJEP, conformément aux buts et objectifs qu'il s'est fixé.

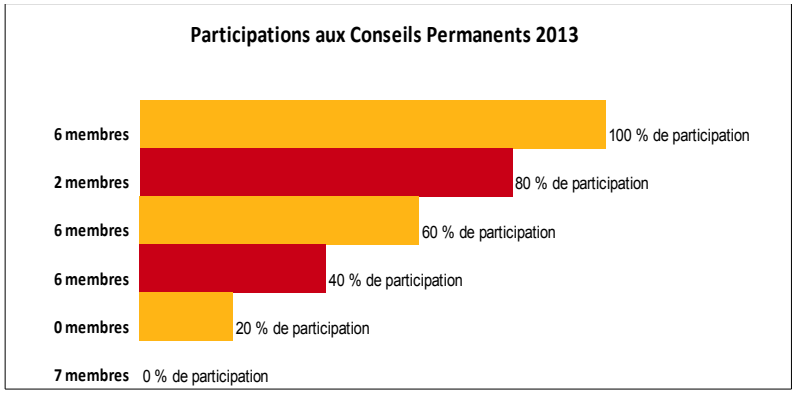


Ce graphique tient compte de la participation du représentant du CRAJEP au CESER.

Le Bureau du CRAJEP instruit les questions qui seront soumises au conseil permanent et met en œuvre ses décisions. Il peut prendre des initiatives sous réserve qu'il en rende compte au conseil permanent.

En 2013, l'ensemble des membres du CRAJEP s'est réuni 5 fois en Conseil Permanent :

- le 12 février 2013
- le 30 avril 2013
- le 3 juillet 2013
- le 16 octobre 2013
- le 10 décembre 2013

La participation moyenne en 2013 est de 13 mouvements par Conseil Permanent, soit en augmentation par rapport à 2012. On constate également une présence permanentes (100 % de présence) en nette augmentation, alors que l'absence constante l'est également (7 membres au lieu de 2 en 2012).

La participation aux conseils permanents doit par ailleurs être relativisée, et son augmentation soulignée, puisque les sollicitations du CRAJEP sont également en augmentation (voir annexe) qu'elles soient liées à des représentations extérieures, à la participations à des groupes de travail...

La participation au Bureau du CRAJEP est elle aussi en augmentation puisque son taux passe à 80 % au lieu de 70 % en 2013. Le Bureau s'est également réunis à 5 reprises en 2013.

**Composition du bureau au 31 décembre 2013**

| Représentant | Association | Fonction |
|---|---|---|
| Régis BALRY | CEMEA | Président |
| Sophie BAUDRY | MRJC | Membre |
| Michelle BUREAU | Les Francas | Représentante du CRAJEP au CESER |
| Alain FOREST | La Ligue de l'Enseignement | Représentant du CRAJEP à la CPCA |
| Dominique MOTTEAU | Familles Rurales | Représentant du CRAJEP à la CPCA |
| Florence LACAZE | La Ligue de l'Enseignement | Représentante du CRAJEP au CESER |
| Samuel MAINGUET | URHAJ | Membre |
| Guillaume GERARD | URPEP | Trésorier |
| Denis ROULAND | Léo Lagrange | Trésorier Adjoint |
| Claire QUINTIN-VICQUELIN | UFCV | Membre |

# Le CRAJEP initie une stratégie de recherche et de réflexion

Le CRAJEP assure la collecte, la production et la diffusion des informations liées à ses champs d'action et ce, pour faciliter l'échange sur les pratiques entre les membres du réseau.

Pour cela, en région, le CRAJEP se fait le **relais des réflexions et des travaux du CNAJEP et de la CPCA.**

A l'appui des communiqués et des synthèses de ces réseaux, mais aussi de l'actualité régionale, les membres du CRAJEP engagent une réflexion commune sur divers axes de travail. Ils rappellent le besoin d'une logique globale de veille qui permettrait de développer des contributions collectives sur les grands enjeux de notre secteur et sur leur actualité dans le débat public. Afin de favoriser l'élaboration de positions communes, le CRAJEP met en place des groupes de travail permanents, ad hoc ou des groupes de veille sur les thématiques jugées prioritaires : Formation Professionnelle, Participation des Jeunes en Région, Solidarité et Mobilité Internationale...

- **Le poste de coordination**

Existant depuis le mois de septembre 2008, le poste de coordination assure une **fonction de veille** en renforçant la transmission des actions, réflexions et travaux du CNAJEP et des différents partenaires, en réalisant la collecte des informations liées aux champs d'action du CRAJEP ainsi que la production et la diffusion aux membres de synthèses , de dossiers à l'étude. Ces synthèses alimentent les différents groupes de travail et réunions d'instance de la coordination.

Afin de toujours favoriser l'inter-connaissance des réseaux, le coordinateur rencontre régulièrement les membres notamment dans le cadre d'événements particuliers qu'ils mettent en œuvre sur le territoire ligérien.

- Animation de **groupes de travail thématiques**, viviers de réflexions collectives et en situation de veille vis-à-vis des évolutions sociétales :

En complémentarité des instances statutaires, des groupes de travail se sont réunis tout au long de l'année 2013. Suite à leurs travaux, ces groupes de travail soumettent un avis auprès du Conseil Permanent afin qu'un positionnement soit pris de manière collégiale.

## Groupe de travail « Participation des Jeunes en Région »

***Composition : AFEV – AFOCAL – CEMEA – CRIJ – Familles Rurales – Les Francas – FRMJC – La Ligue de l'Enseignement – Léo Lagrange – MRJC – UFCV.***

Le CRAJEP et ses membres ont poursuivi la démarche « Animation de la participation des jeunes en région » engagée en 2012 à travers l'organisation de Forum départementaux réunissant l'ensemble des portes-paroles des groupes animés lors des rencontres de proximités en fin d'année 2012. 50 jeunes ayant fait acte d'engagement en tant que Conseillers Régionaux Jeunes ont participé le 20 février dernier à l'installation du CRJ . Les travaux se sont poursuivis jusqu'en juin 2013 à raison d'une session par mois. Cette phase a porté sur l'approfondissement de certaines thématiques de travail : L'orientation , l'accès à l'emploi, et la prospective 2040. Cette phase fut aussi l'occasion de travailler sur l'évaluation du site « meformer.org », de contribuer au schéma régional de la recherche et de l'enseignement supérieur, mais également de contribuer activement et de participer à la restitution de la démarche « prospective 2040 ».

Aussi, et en signe d'une reconnaissance du CRJ toujours croissante, une délégation de 5 conseillers ont eu la responsabilité de venir présenter l'ensemble des travaux de leur mandature lors d'une assemblée régionale, le 27 juin 2013, en présence des 93 élus.

### Une démarche en évolution permanente

Pour la nouvelle démarche – 2013 /2014 – 11 membres du CRAJEP ont renouvelé leur engagement dans la démarche :

- **l'AFEV,**
- **l'AFOCAL,**
- **les CEMEA,**
- **le CRIJ,**
- **Familles Rurales,**
- **les Francas,**
- **La FRMJC,**
- **Léo Lagrange,**
- **La Ligue de l'Enseignement,**
- **le MRJC,**
- **l'UFCV**

L'ensemble de la démarche est contractualisée dans le cadre d'un marché public entre la Région Pays de la Loire et le CRAJEP.

Le CRAJEP a eu une attention particulière dans la répartition des rencontres de proximités sur l'ensemble du territoire ligérien en tenant compte de la densité de chaque département, de la tranche d'âge ciblée (15-30 ans), de la diversité des lieux d'organisations des rencontres. Un travail particulier a été réalisé par certains mouvements afin d'aller donner la parole à des publics qui en sont bien souvent éloignés, toujours pour permettre au CRJ de représenter l'ensemble des jeunesses.

Afin d'assurer le suivi de la démarche le CRAJEP s'est appuyé sur deux groupes de travail :

1. un groupe de référents politiques
2. un groupe de référents techniques

Ce premier groupe est composé d'un représentant de chaque mouvement impliqué dans la démarche. Il veille à la cohérence globale de celle-ci, fixe le cadre

commun et les engagements de chacun afin d'atteindre les objectifs fixés, il rappelle les axes de travail, et assure la relation avec le Conseil Régional.

Le second groupe, composé également d'un représentant par associations engagées, est l'espace de coordination technique de la démarche. Les méthodes / outils de travail concernant les rencontres de proximité, mais aussi la construction des forums départementaux y sont débattus et réalisés. Afin d'accentuer le portage collectif de la démarche mais aussi de doter l'ensemble des intervenants de ressources et d'outils d'animation , une journée de formation a été mise en œuvre en septembre 2013 en amont du lancement de la démarche, et en réponse à l'intérêt porté par les équipes d'animation lors de cette première expérience en 2012. Aussi un certains éléments ont été ajustés dans le déroulement de cette journée , afin d'en faire une réel temps de formation et d'information répondant aux attentes des équipes.

Une espace numérique de ressources a été mis en ligne sur le site du CRAJEP, comprenant des éléments d'informations générales sur la démarche, des informations particulières sur la démarche 2013 /2014, des éléments pour chacune des thématiques abordées, ainsi qu'un ensemble de ressources sur la Région Pays de la Loire est ses politiques jeunesses.

Enfin, le travail de compte-rendu expérimenté l'an passé, de façon numérique, grâce à la mise en place d'une interface en ligne permettant à chaque animateur/trice de rendre compte rapidement de la rencontre animée et ainsi d'assurer un suivi régulier, a été poursuivi et généralisé cette année . Cette interface a permis de récupérer, traiter et consolider les données quantitatives de façon plus efficace et de pouvoir nourrir un bilan intermédiaire de la démarche de façon plus fournie.

*Journée de formation des animateurs et animatrices de rencontres de proximités*

# Groupe de travail International

***Composition : CEMEA – CRIJ – Cotravaux - Familles Rurales – Les Francas – Itinéraire International***

Le groupe de travail a poursuivi son action dans le cadre de la coopération régionale avec l'État du Burundi qui s'articulait autour de la réalisation d'une exposition visant à présenter et promouvoir la coopération et l'organisation de formations ayant pour objectif la préparation au départ des acteurs ligériens intervenant au sein de la coopération. Par ailleurs le CRAJEP a initié avec l'appui de France Volontaires une étude sur les engagements volontaires et solidaires à l'international en Pays de la Loire. Enfin le CRAJEP a maintenu sa participation aux espaces de concertation et d 'échange autour des questions de mobilité Européenne et internationales des Jeunes.

## Coopération Pays de la Loire / Burundi

### L' exposition : Burundi/Pays de la Loire une coopération vivante et fraternelle

Au travers de la convention signée entre le CRAJEP et la Région Pays de la Loire dans le cadre de la coopération avec le Burundi, le CRAJEP a conceptualisé et réalisé une exposition visant à présenter et promouvoir la coopération. C'est dans une logique d'éducation à l'interculturalité que l'exposition nommée ***« Burundi/Pays de la Loire une coopération vivante et fraternelle »*** vise à :

- Mettre en lumière les réalités burundaises, réalité géographique, historique, culturelle...
- Rendre plus lisible la coopération décentralisée de la région des Pays de la Loire à travers les axes de cette coopération, des témoignages, des exemples d'actions menées et ainsi valoriser la démarche solidaire engagée par les acteurs ligériens.
- Apporter des éléments de réflexion sur ce qu'est la coopération internationale, favoriser l'échange, la parole, l'éducation à l'Interculturalité, à la solidarité internationale dans une démarche d'apprentissage transversal et global. Cette réflexion vise à faire prendre conscience de l'intérêt ICI et LA-BAS qu'il y a à agir.

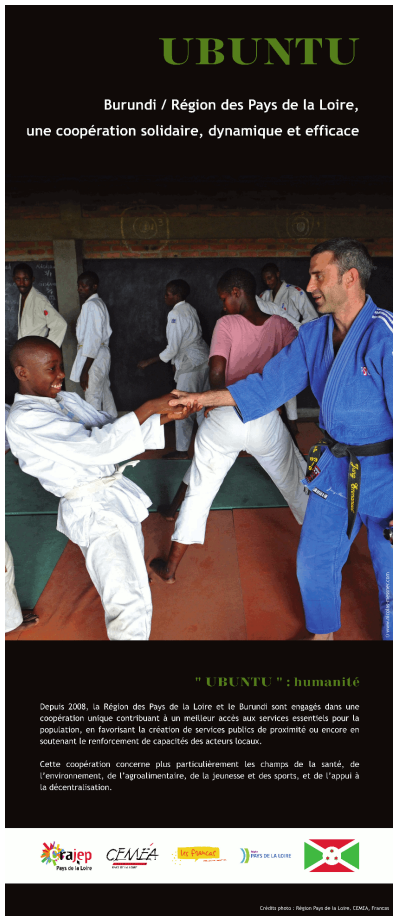


***« Burundi/Pays de la Loire une coopération vivante et fraternelle »*** dessine sans misérabilisme le portait d'un pays en action et d'une coopération efficace et dynamique.

Cette exposition est prioritairement destinée à des publics jeunes, collégiens, lycéens, jeunes en centre de formation, centres sociaux, maisons de quartiers…

Elle peut aussi concerner un public plus large, toute personne ou collectifs, professionnels ou bénévoles, familles, habitants souhaitant s'engager dans une réflexion sur les thématiques abordées et sur les enjeux de la coopération avec le Burundi.

**La Préparation au départ**

Le CRAJEP Pays de la Loire a conçu et proposé une formation destinée à accompagner les acteurs ligériens de projets de coopération avec la Burundi dans la réalisation de leur mission de terrain**.** En effet, en tant qu'acteurs de projets de coopération internationale recouvrant une forte dimension de solidarité, nous voulons dépasser les différences culturelles afin de développer une relation riche et de confiance avec les partenaires du « Sud ». Toutefois, le rapport à l'autre est déterminé par nos propres représentations du monde. Les images sur l'Afrique que véhiculent de nombreuses campagnes médiatiques, la culpabilité latente nourrie par notre Histoire coloniale, l'idée que nous nous faisons d'une civilisation développée, peuvent être autant d'éléments qui construisent notre regard sur l'autre et peuvent influencer la manière dont nous interagissons avec lui. Parce que c'est cette interaction qui conditionne le succès d'une mission et la façon dont nous menons un projet de développement, le CRAJEP a élaboré une formation permettant

- de prendre conscience des préjugés qui fondent notre représentation de l'Afrique et du Burundi ;
- de se construire une meilleure représentation du Burundi, et de façon plus globale des pays des Grands Lacs (Congo, Tanzanie...), par l'apprentissage de son Histoire, de sa culture, de la situation sociale et économique du pays et de la région ;
- de questionner la notion de réciprocité dans le cadre d'un projet de solidarité ;
- de s'interroger sur la posture dans la relation à l'autre.

Deux sessions de formations ont été réalisées en 2013. Une première s'est tenue les 20 et 21 juin 2013, auprès de 7 acteurs dont la mission se déroulait durant l'été. Une seconde session spécifique s'est tenue le 7 novembre 2013 auprès de représentants de la délégation d' élus de collectivités locales ligériennes dont la mission portait sur l'appui à la décentralisation.

## Une étude sur les engagements volontaires et solidaires à l'international en Pays de la Loire

Nos concitoyens, et plus particulièrement les jeunes, s'engagent chaque jour plus nombreux pour des durées de quelques semaines à quelques années, en faveur de la solidarité internationale et/ou pour vivre une expérience d'interculturalité. Cette dynamique d'engagement volontaire et solidaire à l'international recouvre les dispositifs de volontariats existants (volontariat de solidarité internationale, service civique international, volontariats/échanges de jeunes soutenus dans le cadre du PEJA, chantiers internationaux de jeunes, engagements des retraités, congés de solidarité international, etc.) mais également d'autres canaux parfois informels et non accompagnés.

**En Pays de la Loire, la demande d'engagement à l'international est forte** et de nombreux acteurs régionaux (collectivités locales, administrations, associations de jeunesses, associations de solidarité internationale, acteurs de l'insertion et de la formation, etc.) sont mobilisés pour soutenir la mobilité des jeunes et les engagements volontaires à l'international. L'absence de données consolidées sur les volontariats, la diversité des formes d'engagements mobilisées et la multiplicité des acteurs impliqués

rendent cependant le secteur difficilement lisible tant pour le public que pour les professionnels.

Dans le cadre des travaux menées par l'Observatoire des Engagements Volontaires et Solidaires à l'International (http://www.observatoire-volontariat.org/), **France Volontaires propose aux acteurs des régions françaises d'accompagner la réalisation d'études régionales** permettant d'établir un état des lieux des dynamiques de volontariat à l'international (nombre et profils des volontaires, qui sont les structures d'accueil et d'envoi, quels sont les dispositifs d'accompagnement techniques ou financier, etc.). Ces études sont menées dans le cadre d'un partenariat avec une structure régionale « tête de réseau » sur le secteur (réseaux régionaux multi-acteurs, coordinations associatives, collectivités, etc.) et associent les acteurs régionaux dans le cadre d'un comité de pilotage. Les travaux sont conduits par un-e stagiaire (profil Master 2 Sociologie ou coopération internationale) accompagné-e conjointement par France Volontaires et le partenaire régional.

**Le CRAJEP Pays de la Loire** a manifesté son intérêt pour la démarche. De nombreux mouvements de jeunesse et d'éducation populaire sont en effet engagés sur les différents dispositifs de volontariat et il existe un enjeu fort dans une meilleure articulation entre les engagements solidaires ici et là-bas. En ce sens le CRAJEP entend contribuer et participer à une dynamique régionale qui puissent réunir l'ensemble des acteurs concernés par l'accompagnement, la valorisation de l'engagement des jeunes à l'international.

Le CRAJEP et France Volontaires se sont donc fixés deux objectifs dans le cadre de leur partenariat sur cette étude :

- ***disposer d'une meilleure vision de la typologie des engagements volontaires et solidaire à l'international en Pays de la Loire ;***
- ***constituer un socle commun de concertation qui permette d'améliorer l'accompagnement des dynamiques d'engagement à l'international en Pays de la Loire.***

L'étude s'est déroulée de février à juillet 2013. Un premier comité de pilotage s'est tenu fin 2012 permettant **d'identifier les attentes des différents acteurs et de valider les termes de référence de l'étude.**
Puis il s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2013. Ce comité, composé d'une vingtaine de membres était constitué de représentants de l'État, de collectivités locales, d'associations de solidarité internationale et de jeunesse et d'éducation populaire.

L 'étude à permis de dégager 4 axes de travail autour des enjeux suivant :

- l'information et l'orientation
- l'accessibilité au plus grand nombre
- l'accompagnement
- la structuration des acteurs

Cette humble photographie réalisée en Pays de la Loire a permis d'une part de mettre en lumière la mobilisation et le dynamisme des acteurs, leur diversité et l'envie de faire ensemble. Ces résultats sont également entré en résonance avec les objectifs posé par le plan national « Priorité Jeunesse » et son chantier N° 10 visant développer la mobilité européenne et internationale des Jeunes.

Aussi le CRAJEP a intégré le groupe de travail portant sur la définition des stratégies régionales du Comité Permanent pour la Mobilité Européenne et International des Jeunes animé par le Ministère de la Jeunesse, des Sports, de l'éducation populaire et de la vie associative, afin de s'impliquer pleinement dans les futurs plate formes régionales de la Mobilité internationale des jeunes qui seront mise en œuvre en 2014.

### Participation aux espaces collectifs d'échanges autour des questions de mobilités

Le CRAJEP a poursuivi sa participation aux différents espaces d'échanges autour des questions de mobilité en Pays de la Loire :

- Office International de Jeunesse (OIJ)
- Comité ALCID (Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale Décentralisée)
- Comité PEJA (Programme Européen Jeunesse en Action)

Le CRAJEP a également pu participer activement aux journées nationales ERASMUS+ organisées à l'Hôtel de Région les 3 et 4 décembre 2013, par la tenue d'un stand valorisant les actions de l'ensemble de ces membres. Ce fût par ailleurs l'occasion, de recueillir les informations portant sur les évolutions des programmes européens et d'en faire part à l'ensemble des membres.

## Groupe de travail Formation Professionnelle

***Composition : AFOCAL – CEMEA – Les Centres Sociaux - Familles Rurales – Les Francas – La Ligue de l'Enseignement – Léo Lagrange – UFCV.***

L'année 2013 a été marquée par la parution du marché public régional « Je Me Qualifie » qui a de fait mis entre parenthèse durant les premiers mois de l'année l'activité du groupe de travail.

Il a malgré tout poursuivi sa réflexion autour de l'évolution des métiers de l'animation et des besoins en formation ainsi que les modalités de mise en œuvre des formations professionnelles dans le champ de l'éducation populaire.

Aussi, et conformément aux programmes spécifique 2013 dont le CRAJEP s'était doté, un travail a été réalisé sur la question des emplois d'avenir. Participant à un groupe de réflexion piloté par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, le CRAJEP a activement contribué à l'élaboration d'une convention-cadre pour la promotion et le développement des emplois d'avenir dans le champ associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Par ailleurs le travail engagé en 2012 et soutenu dans le cadre de la convention signée entre le CRAJEP et le Conseil Régional sur les question de formation professionnelle, s'est poursuivi. Suite à la rencontres de différents partenaires (syndicats de salariés, syndicats d'employeurs, OPCA...) le CRAJEP a organisé une AGORAJEP portant sur les questions de formations, d'emplois pour les métiers de l'animation et de l'éducation populaire.

Les éléments constitutifs de ce travail sont présentés ci-après :

- la présentation de l'Agorajep
- la présentation des problématiques mises au travail lors de ce temps de débats
- le travail autour des Emplois d'Avenir
- les éléments liés à la promotion des métiers de l'animation
- les perspectives de travail posées

Les membres du CRAJEP ont investi depuis de nombreuses années le champ de la formation. La formation des bénévoles, la formation des militants, la formation professionnelle et continue. La formation n'a jamais été, pour l'ensemble des mouvements, une fin en soi. Bien au contraire, elle est avant tout un outil dont chaque association s'est emparée afin de servir le projet qui les anime. C'est donc une conception particulière de la formation que le CRAJEP souhaite revendiquer :

***Une formation qui vise l'émancipation de chacun en le dotant d'outils favorisant la construction d'une pensée critique, lui permettant d'agir sur son environnement.***

Dans les métiers de l'animation, une des caractéristiques tient à son histoire militante et politique. Or, dans la logique de l'emploi, on distingue le décideur de l'exécutant, l'animateur se retrouvant alors dans une posture de technicien au service du politique. Nous repérons aussi dans les formations, des animateurs qui sont en difficulté pour cerner leur pratique et pour lesquels, différentes dimensions se mélangent sans qu'ils puissent les distinguer.

Ces éléments viennent renforcer la question des métiers et interroger le sens de la formation professionnelle pouvant y conduire. Le CRAJEP et ses membres soulignent que l'objectif ne doit pas être de concourir à la formation de simples gestionnaires d'équipements ou de techniciens en charge de dispositifs mais plutôt à la formation de personnes qui contribuent, par leur accompagnement éducatif, et dans une complémentarité d'approches avec les autres acteurs, à la participation de tous à la vie sociale. Il s'agit là de promouvoir l'idée de « formation professionnelle au service de projets d'éducation populaire ».

## Déroulement de l'AGORAJEP

**10h00** **Ouverture par Michelle BUREAU –** *Vice-Présidente du CRAJEP Pays de la Loire et représentante au CESER.*

**10h15** **Les Emplois d'Avenir : une opportunité au service de la structuration du secteur ?**
Témoignage d'expérimentations ayant pour objectif la préparation d'Emplois d'Avenir dans le champ de l'animation et de l'éducation populaire :

Pour les Francas : Patricia SAUVETRE
Pour le CRVA – Ligue de l'Enseignement : Aurélien CHAUVET
Témoignage de jeunes en Emplois d'Avenir : Romain ROTUREAU (Association Viv'ados)

**11h00** **Signature de la convention pour le déploiement des Emplois d'Avenir en Pays de la Loire dans le champ de l'animation et de l'éducation populaire en présence de :**

M. Christian GALLIARD DE LAVERNÉE - *Préfet de Région*
Mme Laurence ADRIEN-BIGEON - *Vice-présidente du Conseil Régional*
M. Régis BALRY - *Président du CRAJEP*

**11h15** **Table ronde 1:**
**La réforme des rythmes scolaires : une opportunité pour la création d'emplois ou un risque de précarisation de l'existant?**
Animation: Christophe PINARD - Délégué *régional de l'AFOCAL.*
Avec la participation d'un représentant d'une collectivité territoriale et d'un employeur local.

**Table ronde 2:**
**Évolution des métiers de l'animation et de l'éducation populaire, quels besoins en formations ?**
Animation:Dominique MOTTEAU - *Directeur de la fédération régionale des Familles Rurales.*
Avec la participation de la DRJSCS, d'UNIFORMATION, du CNEA.

**12h45** **Synthèse des deux tables rondes par Florence LACAZE, représentante du CRAJEP au CESER.**

**13h00** **Clôture par Régis BALRY,** *Président du CRAJEP.*

**13h15** **Cocktail**

# Les Emplois d'Avenir : une opportunité au service de la structuration du secteur ?

| | | |
|---|---|---|
| **Animation** | | |
| **Michelle BUREAU** | Vice-Présidente du CRAJEP, représentante au CESER | |
| **Intervenant** | | |
| **Patricia SAUVETRE** | Francas Pays de la Loire | |
| **Aurélien CHAUVET** | CRVA – Ligue de l'Enseignement | |
| **Romain RAUTUREAU** | Animateur en emploi d'avenir | |

Ce temps plénier introductif à l'AGORAJEP a pour vocation d'illustrer la manière dont les réseaux du CRAJEP prennent l'initiative avec le dispositif « Emplois d'Avenir » et comment, sous forme d'expérimentation, ils l'utilisent comme un levier d'émancipation au sein d'un parcours de professionnalisation. Deux illustrations seront présentées ici. Un premier travail réalisé par l'Union Régionale des Francas autour de la préparation de jeunes par la formation, à la professionnalisation dans le champ de l'animation au travers d'emplois d'avenir. Un second travail réalisé par le Centre de Ressources à la Vie Associative de la Ligue de l'Enseignement autour de l'accompagnement d'associations primo-employeuse sur Nantes Métropole. Enfin ce sera aussi l'occasion d'écouter le témoignage d'une personne en Emploi d'Avenir au sein de l'association Familles Rurales Viv'Ados.

**Questionnements :**

3. En quoi le dispositif « emploi d'avenir » peut devenir un levier pour l'émancipation des jeunes, dans le cadre d'un parcours de formation ?
4. En quoi les initiatives portées par les mouvements d'éducation populaire peuvent promouvoir les métiers de l'animation comme une filière professionnelle à part entière ?

## Un dispositif de soutien aux associations employeurs pour favoriser l'emploi des jeunes
## Une initiative du CRVA – Ligue de L'enseignement.

**Accompagner l'emploi associatif**

Le Centre de Ressources de la Vie Associative (CRVA) a élaboré un dispositif d'accompagnement spécifiques à destination des associations employeurs de l'agglomération nantaise. Au delà de l'accompagnement habituel, une formule spécifique a été développée adaptée à la question des emplois d'avenir.
Celui-ci propose :

- une prise en charge de la gestion de la paie des salarié(es) en emploi d'avenir,
- un accompagnement du-de la tuteur/trice en charge de l'encadrement.
- Un accompagnement quotidien de l'association employeur et des tuteurs-trices
- une orientation de la personne salariée, selon son projet professionnel, vers les OPCA ou les dispositions de formations existant.
- L'organisation d'un comité de pilotage entre la FAL 44, l'association employeur, les tuteurs-trices et les salarié-es concerné-es par la convention afin d'accompagner l'entrée et le suivi dans le dispositif.

## Les emplois d'avenir : une opportunité pour la structuration du secteur.
## Une expérimentation initié par les Francas

Cette expérimentation par du constat que d'une part certaines offres d'emploi d'avenir, sont non pourvues et d'autre part que l'image des métiers de l'animation est à consolider et promouvoir.
Par ailleurs, cette expérimentation souhaite prendre en compte le fait qu'un nombre important de jeunes soient éloignés de l'emploi et que pour les employeurs du réseau, certains font part d'une activité croissante qui nécessite de plus en plus d'emplois, mais rencontrent des difficultés à recruter(qualification insuffisante, précarité de l'emploi sur des temps très partiels)...

**Une rencontre entre l'ambition d'une réforme et le potentiel d'un dispositif pour l'emploi des jeunes.**

Les Francas en qualité de fédération et organisme de formation souhaite s'engager au cœur d'un dispositif qui se propose de faire le lien entre :

- Les jeunes en recherche d'emploi qui ne connaisse pas les métiers de l'animation
- les employeurs à la recherche de professionnels capables d'assumer une posture éducative
- Uniformation
- les institutions (Pôle emploi, Missions Locales...)

Depuis maintenant près de 10 ans, les Francas mettent l'accent sur la plus-value en terme de cohérence éducative apportée par les projets éducatifs locaux. Une plus-value reconnue par le projet de loi d'orientation et de programmation de l'école.
Ils représentent également un réseau de plus de 190 entités employeurs qui rencontrent des besoins face à la croissance des effectifs, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Face aux difficulté de recrutement rencontrées cette année, il semble important de pouvoir anticiper les besoins pour 2014, tout en structurant l'emploi. Aussi les emplois d'avenirs sont une opportunité. Et au regard d'une pré-qualification au métier d'animateur proposée par l'association, les jeunes ont montrés un réel intérêt pour ce métier.

## Un parcours Objectif-emploi en deux étapes

### 1 La Découverte du métier d'animateur

*La préparation Opérationnelle à l'Embauche*
En amont de la prise de poste, la POE permet de proposer une formation préalable au demandeur d'emploi de 400 heures maximum. La POE permet aux associations et collectivités locales d'embaucher après acquisition des compétences minima requises.

L'intérêt est de pouvoir vérifier les aptitudes et donner les compétences initiales des métiers de l'animation au demandeur d'emploi. Au cours de cette préparation opérationnelle, la personne vérifie ses compétences et capacités professionnelles par rapport à l'emploi recherché et découvre ls conditions d'exercice du métier d'animateur : posture compatible avec la dimension éducative de la fonction, environnement de l'emploi...

Les Francas souhaite donc animer une expérimentation qui permette de recenser les postes à créer dans les associations, de faire le lien avec pôle emploi et Uniformation.
Ce dispositif proposera une formation adaptée pour permettre au jeune d'être dans une posture éducative, afin de sécuriser la personne, de rassurer l'employeur et d'amorcer le geste professionnel. Il verra également la mise en place d'un accompagnement dans l'environnement professionnel permettant une prise de repère en sécurité.

### 2.Sécurisation et consolidation du parcours.

À l'issue du POE, la personne bénéficiera d'un formation lui permettant d'intégrer un poste, l'employeur est alors assuré que le jeunes est le bon candidat pour le poste. Il peut alors être embauché en emploi d'avenir.

La formation reçue dans le cadre du POE est un socle qui doit être enrichi suivant les besoins de la fonction par une formation professionnelle diplômante de type BPJEPS.

L'intérêt est ici de pouvoir inscrire la personne dans une filière professionnelle, de lui permettre de développer les compétences nécessaires mais aussi d'assurer une reconnaissance de la fonction.

# La réforme des rythmes scolaires : Quelles conditions créer pour consolider les activités et sécuriser l'emploi ?

| | |
|---|---|
| **Animateur :** | |
| **Christophe PINARD** | Délégué Régional de l'AFOCAL |
| **Intervenants :** | |
| **Philippe DEPLANQUE** | Directeur Général de l'ACCOORD |
| **Pascal PRAS** | Maire de Saint-Jean-de-Boiseau |

**Problématique :**

La réforme des rythmes scolaires a pour objectifs de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant.
Sa mise en place concerne pourtant à ce jour moins d'un quart des enfants scolarisés en France. Or en septembre 2014, tous les enfants scolarisés sur le territoire de la République *(soit près de 6,7 millions d'enfants)* seront concernés et la mise en place de cette réforme généralisée dans les 53 000 écoles maternelles et primaires que compte la France.
C'est pourquoi il serait intéressant d'identifier, à partir de témoignages, d'expériences et de réalisations concrètes, ce qui conduit à la réussite de cette réforme, en insistant tout particulièrement sur la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs qui améliorent l'action éducative et placent l'enfant au cœur des préoccupations.

Par ailleurs, nous savons que le secteur de l'animation est particulièrement concerné par cette réforme. Le recrutement de très nombreux animateurs s'avère être une nécessité pour répondre à ces besoins nouveaux et la qualité de leur formation renforce donc la contribution au rôle éducatif de ces acteurs.
Aussi serait-il utile d'en mesurer l'impact en matière d'emploi et de formation professionnelle dans notre secteur ? Ainsi, comment éviter que cette réforme ne conduise à précariser des salariés qui n'ont pas d'autres choix, favoriser la reconnaissance de ces métiers (animateurs, directeurs, coordinateurs) et développer la qualité des pratiques initiées dans les différents espaces éducatifs ?

Sans oublier de s'interroger et de savoir comment les employeurs (associations, collectivités…) consolident les salariés dans leurs missions au travers des dispositifs de formation et peuvent-être aidés à franchir cette « nouvelle marche »… pour être à la hauteur de cet enjeu éducatif ?

**Questionnements :**

- Quelles conditions créer pour consolider les activités et sécuriser l'emploi ?
- Comment accompagner les collectivités et les associations dans le mise en œuvre de cette réforme ?
- Quelles préconisations pour éviter le morcellement de l'emploi ?
- Quelles préconisations pour faire face aux difficultés de recrutement ?

*Il s'agit d'identifier, à partir de témoignages, d'expériences et de réalisations concrètes, ce qui conduit à* ***une mise en œuvre efficiente de cette réforme****, en insistant sur la complémentarité et la cohérence entre les différents acteurs qui améliorent l'action éducative et placent l'enfant au cœur des préoccupations. Il faut pouvoir mesurer l'impact en matière d'emploi et de formation professionnelle dans notre secteur. Cela nécessite également d' éviter la précarisation des salariés, mais plutôt de favoriser la reconnaissance des métiers (animateurs, directeurs, coordinateurs).*

## La réforme de rythmes éducatifs

Les objectifs de la réforme des rythmes éducatifs ont pu faire l'objet de méprise, aussi il paraît nécessaire d'en rappeler les objectifs. Ils visent à mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. « rythme de vie de l'enfant » droit à ne rien faire...

## Éviter le renforcement des inégalités

La réduction de la journée impacte la question du loisir collectif, des vacances, des activités périscolaires, et par là-même pose la question de leur accès pour tous. La mise en œuvre de la réforme peut, dans certains territoires, ne s'appuyer essentiellement que sur les bonnes volontés associatives sans financements complémentaires. Ces contextes peuvent de fait renforcer les inégalités d'accès déjà existantes. La contribution volontaire des bénévoles est à réfléchir dans un point d'équilibre avec celle de l'emploi pour que la question éducative reste bien l'affaire de toutes et tous.

## Une reconnaissance des métiers et des compétences

Par ailleurs, il faut pouvoir rassurer et reconnaître les compétences des acteurs de cette réforme quelques soit leur statut. Il existe au delà des personnes, des problématiques de gestion complexes avec des problématiques de lieux, de transports, plus particulièrement dans le milieu rural. La question des métiers reste cependant au cœur de cette réforme, puisque cela bouscule l'identité professionnelle, réinterroge les parcours et induit un travail nécessaire de médiation. Par conséquence cela vient également interroger les financement et la stabilité du modèle économique.
La question du métier, de son évolution et donc de la formation est également liée. L'intervention des **mouvements d'éducation populaires peut alors être très pertinente, notamment sur les compétences métiers, la réflexion sur la pérennisation de l'emploi, la formation des équipes …**

La loi de la sécurisation de l'emploi, si elle répond à une recherche de protection des salariées dont on ne peut que se féliciter, dans sa mise en œuvre renforce la difficulté entre une cohérence pédagogique, sociale et politique. On constate plutôt aujourd'hui le morcellement de l'emploi ( question de la logique de mutualisation qui se heurte au temps contraint). La difficulté va être encore conséquente l'an prochain en termes de bassin de personnes en capacité d'occuper les emplois proposés (compétences).

## Conclusion

Le sujet est difficile. La question du temps des enfants interroge des sujets sociétaux beaucoup plus larges, à commencer par le temps des parents et au-delà de celui-ci (l'organisation du travail, des transports,…). S'il s'est révélé illusoire de prendre en compte par anticipation toutes ces variables, chacun a à se former sur ce qu'est l'autre et comment travailler ensemble . Cela nécessite d'être vigilant sur les espaces de concertation et sur la reconnaissance professionnelle de chacun.

La qualité de la concertation et l'ouverture aux différentes parties prenantes peuvent s'avérer précieuses. Or, la tendance actuelle est peut-être de plaquer une situation institutionnelle sur un environnement. Il est nécessaire de penser en termes d'articulation ( supra communale comme en Mayenne) de fluidité, car il s'agit de situations qui s'imbriquent les unes dans les autres. Au fond, en évoquant les rythmes scolaires, ce n'est pas simplement en termes d' "intérêt des enfants" qu'il faut penser. C'est bien, au contraire, l'affaire de tous.

Ce thème est emblématique de la difficulté à formuler ce qu'on appelle le bien commun. Il pourra être intéressant d'étudier à moyen terme l'impact de la réforme dans sa méthodologie, dans la réalisation du projet pédagogique et l'emploi, notamment à l'échelle de notre territoire et d'y associer l'ensemble des acteurs.

# Évolution des métiers de l'animation et de l'éducation populaire, quels besoins en formations ?

| | |
|---|---|
| **Animateur :** | |
| **Dominique MOTTEAU** | Directeur de la Fédération Régionale des Familles Rurales |
| **Intervenants :** | |
| **Philippe BERTRAND** | Inspecteur, pôle Profession Formation Certification |
| **Vincent SEGUELA** | Délégué Régional du CNEA |
| **Michèle JANVIER** | Déléguée Régionale d'UNIFORMATION |

**Problématique :**

Cette table ronde vise à échanger sur notre analyse de l'évolution des métiers et des besoins de formation au sein de nos structures de l'éducation populaire et de la jeunesse.
Les métiers socio-culturels et de l'animation se sont affirmés depuis une vingtaine d'années.
Longtemps marginalisés, ces métiers ont désormais gagné en reconnaissance. Ils reposent sur des emplois et des compétences plus identifiés. Malgré les difficultés économiques, les emplois dans le champ de l'animation se maintiennent voire progressent. Malgré des situations de précarité de certains de nos emplois, nous avons largement progressé et nous disposons aujourd'hui de vrais emplois qui reposent sur des qualifications et des métiers reconnus.
La réforme des rythmes scolaires, la politique des emplois d'avenir peuvent également contribuer à la reconnaissance de ces métiers sous réserve d'exigences éducatives et d'exigences de formation.
De nombreux témoignages au sein des structures du Crajep ont déjà montré comment nos structures de l'éducation populaire et de la jeunesse ont favorisé La promotion sociale et la promotion professionnelle des animateurs et animatrices. La formation et la qualification ont souvent joué un rôle essentiel dans cette promotion des personnes.
Avec l'appui de La Région et des Opca notamment, environ 250 à 300 animateurs professionnels sont formés chaque année en Pays de la Loire pour répondre aux besoins d'emplois dans l'animation socioculturelle ou socio sportive.

**Questionnements :**

- L'offre de formation en Pays de la Loire est-elle suffisante ? Par niveau de formation ?

Pour quelle employabilité ?

- Quelles sont les transferabilités possibles des compétences vers d'autres métiers ?

*Quelle place est donnée aux jeunes dans notre société et à leur action dans la vie sociale ?*
*120 000 jeunes sortent chaque année sans qualifications du système scolaire . Leur réussite s'inscrit dès le plus jeune âge dans les chances qui leurs sont ouvertes dans l'élaboration de leur émancipation. Cela va déterminer leurs choix professionnels et personnels. Cette capacité à donner aux jeunes la possibilité de construire eux-mêmes leur parcours contribuera à construire leur liberté.*
*Avec l'appui du Conseil Régional et des Opca notamment, environ 250 à 300 animateurs professionnels sont formés chaque année en Pays de la Loire pour répondre aux besoins dans l'animation socioculturelle ou socio-sportive.*

## Des attentes spécifiques

Il faut pouvoir avoir une meilleure connaissance des métiers, une meilleure connaissance entre acteurs, en profondeur, et ainsi décloisonner les secteurs afin que « les carrefours » fonctionnent.
Le droit à la formation doit être respecter, aussi, il est nécessaire qu'un médiation humaine et de proximité puisse offrir un accompagnement social des projets professionnels des jeunes.

**La formation dans l'éducation populaire est inséparable des idéaux, des valeurs**, et du projet de transformation sociale qu'elle porte. Sa mise en œuvre concrète implique par conséquent de reconnaître que les animateurs ont une responsabilité sociale, politique et éducative et qu'ils engagent un projet de société par le choix des méthodes qu'ils mettent en œuvre.

**Cela implique une formation des professionnels de l'animation,** des contenus et des méthodes en cohérence avec les valeurs et le projet sous tendus. L'objectif de promotion sociale et d'accessibilité de tous à ces formations fait entre autre partie des valeurs et de la raison d'être de l'éducation populaire.Il faut pouvoir «rester sur un socle de culture générale suffisante pour créer les passerelles ». Le cœur du métier généraliste doit pouvoir se faire sur un niveau IV, sans exclure les passerelles vers d'autres niveaux . Ceci est confirmé par une entrée dans l'emploi plus facile du niveau IV.

**Les compétences à acquérir doivent nécessairement être en lien avec ces valeurs, ce projet politique et ses contenus**.

## Conclusion

La connaissance des métiers n'est aujourd'hui pas assez fine et il est possible de s'interroger sur l'inadéquation entre l'offre de formation et l'émergence de nouveaux métiers. Une étude sur l'évolution des métiers, l'employabilité et la transférabilité des compétences parcours de l'animation et capacité de modélisation vers d'autres champs tels que le secteur sportif par exemple (évaluation qualitative et qualitative) pourrait être un premier support de réflexion. Aussi il faudra pouvoir engager une réflexion sur l'évolution de l'offre de formation,la question du cœur du métier, et les critères pour y accéder afin de ne pas générer une processus de dévaluation.

# Pourquoi une convention sur les Emplois d'Avenir signée et voulue par le CRAJEP Pays de la Loire ?

*Si l'emploi des jeunes constitue un levier essentiel pour aller vers l'autonomie, il n'en est pas l'unique ressort. Nous sommes pour* ***une politique globale de jeunesse.*** *L'émancipation des jeunes est rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs (éducation, formation, information, orientation, emploi, ressources, logement, santé, citoyenneté, culture, loisirs, mobilités, projets de vie...)*
*La transversalité de ces enjeux doit donc conduire à la mise en place d'une politique jeunesse globale et non cloisonnés dans des champs spécifiques.*

## Néanmoins L'emploi est un enjeu majeur

Aujourd'hui si le chômage s'élève à 11% de la population active, il atteint près 25% des jeunes actifs de moins de 25 ans. Nous ne pouvons accepter ce phénomène de déclassement des jeunes, de construction d'un nouveau modèle basé sur une précarité généralisée.
Dans ce contexte, nous repérons au moins deux enjeux fondamentaux :
- Le 1er consiste à rompre avec la logique des dispositifs dérogatoires du droit commun et ainsi favoriser, permettre l'accès au droit commun.
- Le 2ème consiste à combiner des actions conjoncturelles (pour répondre à la dégradation actuelle de la situation) et des politiques structurelles à même de répondre à l'ampleur des enjeux rencontrés par les jeunes dans leur parcours vers l'émancipation.

Pour ce faire, la politique de l'emploi doit aussi s'appuyer sur l'axe éducation/formation/emploi mais aussi celui de l'orientation/information.

## Instaurer un droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie

L'objectif est de permettre à tous les jeunes l'accès à l'ensemble des formations et des filières, de rendre effectif ce que l'on appelle la seconde chance... Nous pensons que nous devons sur ce point être plus ambitieux. Nous avons participé à la préfiguration du dispositif «Garantie Jeunes ». Au regard de ces modalités de mise en œuvre (public ciblé, montant alloué, caractère expérimental) ce dispositif ne peut qu'être une première étape et nous devons à terme passer d'un nouveau dispositif d'insertion à un réel processus d'émancipation et d'autonomie pour l'ensemble des jeunes.

## Mettre en place un service public d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes

Le SPIO doit permettre la mise en œuvre d'un accompagnement global qui prenne en compte l'ensemble du projet de vie du jeune : orientation scolaire et professionnel ; l'accompagnement et le suivi social et économique dans un projet de vie ; une mise en lien avec les acteurs d'un territoire. Ce SPIO doit se mettre en place avec des espaces de proximité et un accompagnement humain et individualisé, s'appuyant sur les supports d'information matériels et numériques.

# Les emplois d'avenir

Les emplois d'avenir interviennent dans un processus qui tend à sécuriser le parcours professionnel en créant une passerelle étroite entre formation et emploi. Dès les premières concertations, nous avons émis quelques réserves. Certaines ont reçues une écoute, d'autres moins.

- **Age** : Pourquoi avoir limiter la mesure au moins de 25 ans alors que dans le même temps les processus de socialisation et d'autonomie des jeunes tendent à s'allonger bien au-delà de cet âge ?
- **Sans qualification**. On peut repérer que la situation des jeunes sans formation est encore plus dégradée et donc mesurer les enjeux. Néanmoins ce point renvoie d'une part un message négatif vis à vis des jeunes qualifiés exclus du marché du travail et d'autres part le profil retenu ne tient pas assez compte des besoins des associations en terme de compétences et de profils.
- **Situation économique du secteur associatif.** Nous pouvons effectivement nous féliciter de l'adoption par le sénat d'une mesure qui permette à la subvention d'avoir en 2013 une définition législative. Espérons que cette mesure puisse permettre d'en développer l'usage en alternative à la commande publique et ainsi garantir la libre initiative des associations au service de l'innovation sociale.

Néanmoins réfléchir à l'emploi des jeunes dans le secteur associatif n'est pas sans poser la question de la situation des associations. Le secteur connaît non seulement des difficultés liées à certaines baisses de financement mais aussi une difficulté à avoir une projection de ses financements parfois même à 12 mois.

**Néanmoins l'emploi des jeunes et la réussite de ce dispositif reste pour nous un enjeu majeur.**

La convention que nous signons aujourd'hui a pour objectif d'agir autour de plusieurs freins que nous avons identifiés :

- méconnaissance et difficulté compréhension du dispositif par les associations
- méconnaissance de notre champ d'activité par les prescripteurs
- Existence de certaines lourdeur administrative, qu'il convient localement de simplifier
- Méconnaissance par les jeunes de certains métiers en tension liés à l'éducation populaire

Nous signons cette convention régionale, après la signature d'une convention nationale parce que les emplois d'avenir reposent sur une ambition collective : avoir une **expérience professionnelle, accompagnée par une une période d'acquisition de compétences ou de qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.** En ce sens la signature entre autres de l'UDES, du CNEA, d'Uniformation prend aussi tout son sens.

**Au niveau du CRAJEP à travers cette convention nous nous engageons :**

- **Information et accompagnement :** promotion du dispositif « emploi d'avenir » ; relais des initiatives de promotion engagées par ses membres ; mise à disposition d'outils pour les employeurs, par l'appui de ses membres.
- **Suivi, la formation et le tutorat :** en construisant certaines formations, en participant et en orientant les AJEP vers ces formations.
- **Accompagnement vers la sortie du dispositif :** nos membres accompagnant leurs propres structures ou fédérées pour travailler vers une pérennisation de l'emploi, et en travaillant spécifiquement sur la VAE
- **Participation au pilotage du dispositif** : améliorer la mise en œuvre du dispositif, évaluer qualitativement – mesurer les impacts qualitatifs du dispositif

# Promouvoir les métiers de l'animation

Le champ de l'animation n'est bien souvent uniquement associé à celui de l'animation volontaire, permettant à des jeunes de vivre en engagement éducatif au travers notamment d'action en direction d'enfant et de jeunes dans les périodes de vacances. Par ailleurs, il existe une branche structurée de l'animation professionnelle avec ses formations, ses brevets, diplômes, certifications et ses métiers.
Cette filière n'est pas ou peu perçue par les acteurs de l'information, de l'orientation et de l'insertion. Elle n'est donc pas présentée comme une possibilité pour des jeunes en recherche d'orientation et/ou en situation d'insertion.

Ce constat a été mis en exergue lors du déploiement des emplois d'avenir. En effet de nombreuses offres d'emploi sont resté sans candidatures. Aussi nous avons posé l'hypothèse, que notre filière n'était pas perçu comme un champ possible d'insertion professionnelle. Il s'agit donc pour le CRAJEP de permettre aux prescripteurs d'avoir une vision plus claire des métiers de la jeunesse et de l'éducation populaire

## Création de support de communication

Le CRAJEP a donc entrepris un travail de réalisation de support de communication visant à informer et promouvoir des métiers de l'animation. Une affiche et un dépliant ont donc été élaborés afin de donner à voir nos métiers comme :

- des métiers de relation de transmission, où l'on travaille en équipe
- des métiers inscrits dans une filière, avec la possibilité d'y faire carrière - animateurs, coordonnateurs, directeurs.
- Des métiers où la porte d'entrée est souvent l'animation auprès de groupes d'enfants mais qui peuvent évoluer
- Des métiers qui nous mettent en relation avec des publics, enfants, jeunes, adultes, personnes du troisième age
- Des métiers ou l'on travaille en réseau, en partenariat … qui supposent d'aller vers l'autre, le partenaire…

## De réelles perspectives Professionnelles pour Agir sur l'éducation, la société et le monde.

**L'animation, un métier porteur de sens**

Une des caractéristiques des métiers de l'animation tient à son histoire et à son actualité militante et politique. L'éducation populaire et ses champs d'applications ne peuvent pas être considérés comme des espaces neutres s'appuyant sur les seules techniques professionnelles.

A travers l'expertise des habitants, l'expérimentation et l'innovation sociale, les professionnels de l'animation contribuent à :

- développer une citoyenneté active pour les enfants, jeunes et adultes
- participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations
- favoriser le développement de liens sociaux
- agir pour l'autonomie des personnes et des groupes
- soutenir les dynamiques et transformation des réseaux et des territoires
- contribuer au développement de l'engagement et de la vie associative
- agir pour le développement des pratiques culturelles pour tous et toutes...

**Une formation au service des projets d'éducation populaire**

Les formations à l'animation se construisent en concertation avec les branches (syndicats d'employeurs et de salariés), un ministère qui a aussi la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques nationales liées au différents champs d'application de l'éducation populaire. Les CRAJEP/CNAJEP y contribuent aussi en participant à différents espaces de concertation : Commission Professionnelle Consultative des métiers du sport et de l'animation...

La formation professionnelle de l'animation se construit autour de plusieurs principes :

- Une formation qui n'est pas que technique et qui doit interroger le projet et le sens.
- Une formation en alternance, s'appuyant ainsi sur l'expérience de chacun mais aussi sur les pratiques et les projets des structures de terrain.
- Une formation qui prend en compte la VAE et plus globalement qui prend en compte l'expérience des personnes dans les parcours de formation...

**Des métiers en évolution**

Les métiers de l'animation ne sont pas figés et évoluent avec la société. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce mouvement :

- Les politiques publiques de l'emploi (emplois avenir aujourd'hui, emplois jeunes hier...)
- L'évolution des rythmes sociaux et éducatifs
- L'évolution des inégalités sociales et des formes d'exclusions... Avec une évolution des différents métiers (animation socio-éducative, socioculturelle, sociale...)...
- Le rapport aux loisirs, à la culture...

Le CRAJEP/CNAJEP contribuent à une analyse, à l'évaluation des évolutions des pratiques professionnelles. A cette analyse il convient de faire évoluer les référentiels d'activités professionnelles découlant de l'analyse des métiers existants et émergents, de définir et faire évoluer les qualifications et les architectures des formations dans les différents domaines considérés.

**Les différentes formations sur la Région Pays de la Loire**

<u>Formations qualifiantes</u>

Niveau 4 : BPJEPS (Brevet Professionnelle Jeunesse de l'Éducation Professionnelle et du Sport) conception et conduite de projets et d'actions d'animation.

Niveau 3 et 2 : DEJEPS - coordination d'équipe et de projets et DESJEPS -direction de structures et de projets.

Pré-qualification et Contrat de Qualification Professionnelle
Niveau 5.
Pré-qualification : découverte d'un métier, d'appréhender les gestes et postures professionnelles et préparation à rentrer en formation qualifiante.
CQP : formation des branches qui valident des compétences de niveau 5 pour des professionnels en exercice.

Formation Professionnelle Continue
La formation professionnelle continue répond aux besoins liés à l'évolution des métiers et d'adaptation des professionnels...

## Campagne de promotion

Ces supports ont officiellement été présenté lors de l'Agorajep du 21 novembre 2013. Puis une action de diffusion auprès de chaque Missions Locales, Pôles Emplois, Maison de l'Emploi et via le réseau Information jeunesse a été lancée. Suite à cela, le CRAJEP a été sollicité pour participer à un forum de l'emploi à Chateaubriant réunissant plus de 1200 participants.

Les prescripteurs ont également été invités à se rapprocher su CRAJEP, pour ceux qui le souhaite afin d'être mieux informer et/ou former, sur ces métiers.

# Les métiers de l'animation sont trop peu connus

**Publié le vendredi 22 novembre 2013 - OUEST-FRANCE**

**Romain, 19 ans, a trouvé sa voie au terme d'un stage de réorientation.**

L'an prochain, faudra-t-il, avec la réforme des rythmes scolaires, faire appel à des Belges ou des Italiens ? Une convention va tenter d'éviter cela...

**« J'ai jamais pensé faire ce métier »,** raconte en souriant Romain Rautureau. Ce jeune Vendéen âgé de 19 ans fête son premier mois de boulot à l'association Familles rurales Vivado, qui intervient à Allonnes (Sarthe), Villebernier et Varennes, en Maine-et-Loire. Il a été embauché pour trois ans comme animateur dans le cadre d'un contrat d'avenir.

Après onze mois d'apprentissage - non concluants - chez un paysagiste, il est cette fois plein d'enthousiasme. **« Je suis en contact avec des jeunes de 11 à 17 ans. On prépare des activités. C'est très enrichissant. »**

Romain a trouvé sa voie au terme d'un stage de réorientation proposé par Pôle emploi. **« On ne m'a jamais parlé de cela lorsque j'ai poussé la porte des centres d'orientation, sinon, j'aurais peut-être tilté dès le début »,** s'interroge le jeune homme.

Il a décroché cet emploi avec un Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (Bafa), le minimum requis, mais il entend se professionnaliser en préparant un Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sportive (BP jeps).

Le cas de Romain est sans doute loin d'être unique. Pour qui, pourquoi, aux guichets de Pôle emploi ou dans les Missions locales, on oublierait trop souvent d'évoquer cette filière qui réclame des bras. D'autant plus avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

**« Les 30 % de communes qui se sont déjà lancées ont grosso modo trouvé assez de monde. L'an prochain, on estime qu'il faudra trouver l'équivalent de 150 000 à 200 000 personnes (bénévoles inclus), dont 7 000 à 10 000 dans les Pays de la Loire »,** prévient Régis Balry, président de la Crajep, instance qui représente une trentaine d'associations d'animation et d'éducation populaire.

Les contrats d'avenir permettent de former des jeunes, ce qu'ignorent parfois de petites collectivités ou associations. **« Autour de 270 contrats ont été signés. On peut doubler la mise »,** estime Régis Balry.

Hier, à Nantes, une convention a été signée entre l'État, la Région et plusieurs organismes pour mieux connaître cette possibilité et améliorer le score ligérien. **« Nous sommes à 2 900 signatures. Il en faudrait 300 de plus pour se situer dans la moyenne nationale »,** a dit le préfet de région. Pas plus inquiet que cela : **« On est au-dessus de la moyenne pour les autres contrats aidés. »**

**Thierry BALLU.**

# Perspectives d'action

**Au regard de l'ensemble de ces actions, des débats qui se sont tenus lors de l'AGORAJEP, de notre participation à différents groupe de travail traitant des question d'emploi et de formation, le CRAJEP des Pays de la Loire dégage les perspectives de travail suivante :**

**1. Étude qualitative sur les parcours et la transferabilité des compétences**

Le CRAJEP souhaite participer activement à la mise en œuvre d'une étude qualitative qui puisse permettre d'observer plus finement la transferabilité des compétences acquises au sein des formations aux métiers de l'animation. Chaque année, un nombre conséquent de personnes est formés aux métiers de l'animation. Or, toutes ces personnes n'exercent plus aujourd'hui le métier pour lequel elle était formées. Nous posons l'hypothèse que leur formation et les compétences acquises durant leur parcours professionnelles dans ce champ leur permette d'évoluer et de transférer ces compétences vers d'autres métiers, dans d'autres branches. Les études actuelles ne nous permettent pas de pouvoir observer la véracité de ce phénomène. L'étude devra s'appuyer sur des échantillons de professionnels sur 3 territoires différents (Urbain – péri-urbain – rural)

**2. Étude sur l'impact des Emplois d'Avenir**

Le CRAJEP, le Conseil Régional des Pays de la Loire et l'État sont les principaux signataires d'un convention-cadre pour la promotion des emplois d'avenir dans le secteur associatif de la jeunesse et de l'éducation populaire. Cette convention conclue pour une durée de 3 ans, prévoit la mise en place d'une démarche d'observation à moyen terme sur les impacts du dispositif pour le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire. Ceci dans le but de développer une évaluation du recours au dispositif et d'assurer un suivi des emplois d'avenir sur le secteur.
Nous proposons un démarrage de cette évaluation dès la première année au travers du suivi qualitatif d'un échantillon témoins de personnes en contrat d'avenir, qui pourrait être interrogé tous les ans, nous permettant au delà des donner quantitatives recueillies de disposer d'éléments pour une évaluation complète.

**3. Le morcellement et la précarisation de l'emploi**

*Les emplois d'animation créés sur les temps périscolaires sont précaires (temps de travail courts) et morcelés. Ce constat est posé depuis longtemps. Or, la réforme de rythmes éducatifs, les besoins en personnels qu'elle génère viennent mettre en exergue ce phénomène.*

**Les membres du CRAJEP, qui pour certains exercent la responsabilité d'employeur souhaitent lutter contre la précarisation de l'emploi.**

La loi de la sécurisation de l'emploi, si elle répond à une recherche de protection des salariées dont on ne peut que se féliciter, dans sa mise en œuvre renforce la difficulté entre une cohérence pédagogique, sociale et politique. On constate plutôt aujourd'hui le morcellement de l'emploi ( question de la logique de mutualisation qui se heurte au temps contraint). La difficulté va être encore conséquente l'an prochain en termes de bassin de personnes en capacité d'occuper les emplois proposés (compétences).

Il nous paraît donc pertinent de pouvoir mesurer les impacts réels de la réforme des rythmes éducatifs, sur

la morcelisation et la précarisation des emplois, les impacts de la loi de sécurisation de l'emploi sur ce champ. Par ailleurs et afin d'anticiper les difficultés de recrutement en cours et à venir, il nous paraît également essentiel de devoir s'attarder sur les questions d'une part de groupements d'employeurs ( les solutions existantes, à inventer, les logiques d'échelles..) et d'autre part la complémentarités des politiques d'emploi propres à chaque branche et leur coordination possible.

Aussi, nous proposons, en vue d'amorcer ce travail de composer un comité de pilotage auquel nous souhaitons vivement associer les syndicats employeurs de nos membres (CNEA, SNAECSO, SNEFOS)

**4. L'évolution de la formation** (niveau V / niveau IV / niveau III)

Nous proposons de travailler la question de l'évolution de la formation, du cœur de métiers des pré-requis à l'entrée des différentes formations, afin de mesurer l'enjeu d'une éventuelle dévaluation de la formation.

**5. L'information et la formation des prescripteurs**

Nous proposons la poursuite des actions d'information, de sensibilisation, de formation des prescripteurs afin de faire reconnaissantes les métiers de l'animation, leur filières comme une opportunité réelle d'insertion pour les jeunes. Nous proposons donc la poursuite de développement d'outils et de supports de communication, la participation à des événements visant la promotion des métiers, mais également le développement de formation à l'intention des prescripteurs.

# Le CRAJEP poursuit le développement de la communication tant interne qu'externe, l'information réciproque

**Une Newsletter mensuelle.**

En 2013, la newsletter du CRAJEP est paru à 8 reprises. Elle est diffusée auprès d'une liste de 6000 contacts. Elle permet de promouvoir le CRAJEP et ses membres en diffusant une information sur les travaux du CRAJEP, ses réflexions et prises de positions. Elle offre également une visibilité aux projets et actions de ses membres ainsi que ponctuellement une information générale sur le champ de la jeunesse et de l'éducation populaire. Elle est systématiquement introduite par un éditorial, s'inscrivant généralement dans l'actualité du moment, suivi d'en moyenne cinq articles. Les différents édito parus cette année, ont pu traité de l'acte III de la décentralisation, des enjeux de la mobilité international et de l'éducation interculturelle, les questions d'emplois, et l'enjeu des politiques jeunesses...

**Renforcement de la connaissance du CRAJEP en interne**

Afin de renforcer le principe de coordination identitaire et de faciliter la reconnaissance du CRAJEP au sein des réseaux membres, le CRAJEP veille à répondre favorablement aux sollicitations de ses membres pour participer à leurs événements d'envergure régionale mais également nationale. Le CRAJEP a pu être représenté en 2013 :

- Au rassemblement Nationales de la fédération Familles Rurales à Talmont St-Hilaire (85) les 23 et 24 août. Événement durant lequel, le CRAJEP a pu assurer la présentation des ses travaux au sein d'un stand.
- À la Formation des Permanents Régionaux du MRJC, afin de donner à voir l'intérêt pour un mouvement d'éducation populaire de s'investir dans une coordination associative.
- Au congrès national de la Ligue de l'Enseignement
- Aux biennales de l'éducation des Francas

# Le CRAJEP assure des représentations dans différents espaces

**Au sein de la CPCA -Conférence Permanente des Coordinations Associatives**

Le CRAJEP est particulièrement investit au sein de la CPCA, puisqu'il y est représenté par deux personnes dont une occupe le mandat de président. Ce mandat travaillé collectivement au sein du CRAJEP repose sur trois piliers :

1. Association et démocratie. Comment reconnaître l'expertise associative et sa compétence à co-construire les politiques publiques et de fait la considérer l'association comme un élément de vitalité démocratique.
2. Association et pouvoirs publics. Relation contractuelle des associations et leur financement par les pouvoirs publiques.
3. Association et économie. L'association créatrice de richesse sur le territoire.

L'année 2013 a été plus particulièrement consacrée à la problématique de l'accompagnement… dans un contexte de profondes mutations qui touchent notre société et questionnent le monde associatif et ses dirigeants.

Comment s'adapter à ce nouvel environnement tout en maintenant ce qui fonde l'engagement associatif comme déterminant d'une manière d'entreprendre solidaire ?
Certains repères traditionnels se déplacent du fait des réformes en tout genre : administratives, normatives, budgétaires mais également républicaines avec la réforme de l'Etat et des collectivités territoriales ou « globalisantes » avec l'Europe et la mondialisation.
De plus, comme en témoigne Jean-Louis Laville, on constate ces dernières années un glissement sur le secteur associatif né d'une volonté de copier le modèle du secteur marchand : l'importation des méthodes issues des entreprises privées dans un souci d'efficacité, de performances, de diversification des ressources vont à terme affecter la capacité d'innovation de l'association.

Face à ces constats, les associations ont plus que jamais besoin d'être accompagnées, d'être outillées… Pour cela, la CPCA a mené différents travaux complémentaires avec l'objectif d'être l'interlocuteur politique de l'accompagnement en région :

- Elle a travaillé, en partenariat avec ses réseaux (CRAJEP, CROS, URIOPSS, Ligue de l'Enseignement) et plus particulièrement avec le Centre de Ressources à la vie associative porté par la Ligue de l'Enseignement à la mise en place d'une plate-forme régionale de ressources et d'accompagnement à la vie associative, qui a pour objectif de rendre lisible à tous les bénévoles de la région une information claire et lisible des points d'appuis, des ressources et accompagnements sur la région, valoriser le travail d'accompagnement des réseaux associatifs et ainsi renforcer l'intérêt fédératif.
  Une convention de partenariat a été signée en 2013 avec la Ligue de l'Enseignement pour porter particulièrement cette action.
- Elle a également commencé à réaliser un état des lieux des accompagnements faits par les réseaux associatifs sur la région. Cette enquête a été élaborée dans le cadre d'un groupe de travail composé du CRAJEP, du CROS, de l'URIOPSS et de la Ligue de l'Enseignement, et sera poursuivie en 2014.
- Elle a postulé également en partenariat avec la CRESS, le Fondes, les CEAS 72 et 85 et la FAL 53 au copilotage du nouveau DLA régional (ex-C2RA), avec comme objectif l'opportunité de travailler à une complémentarité des dispositifs d'appui proposés aux associations, de renforcer les synergies et les partenariats entre les différents acteurs de l'accompagnement. La CPCA souhaite ainsi au-delà de de l'acquisition des compétences techniques, donner du sens à cette mission pour la

mettre au service d'une politique de développement des activités d'utilité sociale, via un soutien à la professionnalisation des associations, partagée entre le monde associatif et ses partenaires…

Enfin, 2013 a été également consacrée à l'organisation d'un temps fort en région : « les Associations, actrices du développement des territoires des Pays de la Loire »

**Au sein du CESER**

L'année 2013 a été marqué par un changement de mandature au sein des CESER. Pour anticiper cet événement, le CRAJEP avait mis en place dès 2012 un processus interne de désignation de son/sa ou ses représentant(e)s au sein de l'assemblée consultative régionale.

Conseil économique social environnemental

Région PAYS de la LOIRE

Or la circulaire inter-ministérielle du 27 juin 2013, s'inscrivant dans la déclinaison du plan « priorité jeunesse » visant à renforcer la parole des jeunesse au sein des institutions est venue bousculer la stratégie initiale. Cette circulaire est venue définir cette place par la représentation sur 5 à 6 sièges d'organisation de jeunes et de mouvements de jeunesse. Aussi le CRAJEP a souhaité élaborer collectivement une proposition au Préfet de Région respectant le processus interne déjà engagé, mais aussi les équilibres et la diversités au sein des mouvements dans une démarche collective.

La circulaire précise que *« la nouvelle composition des CESER traduise de manière significative une* ***féminisation et un rajeunissement des effectifs*** *»*

Elle devra, conformément aux conclusions du CIJ, *« accueillir d'avantage de jeunes et de représentants des organisations de jeunesse. Cette orientation se traduira tout d'abord au sein des 1er et 3è collèges, par l'****attribution de sièges aux organisations de jeunes et aux mouvements et associations représentant la jeunesse (5 voire 6 postes au minimum****). »*

Le conseil permanent du 3 juillet 2013, a décidé d'élargir sa stratégie en se positionnant en tant que force de proposition pour définir l'attribution des nouveaux sièges aux associations et mouvements de jeunesse. Pour cela, il prend en compte :

- le fait que l'ensemble de ses sièges peuvent aller à d'autres organisations telles que la jeune chambre du commerces, le centre des jeunes dirigeants d'entreprise, les syndicats étudiants...
- le fait que l'ensemble de ces sièges ne pourront être attribué au seul CRAJEP,
- le fait que ces sièges devront présenter des équilibres

La stratégie est donc de composer un proposition de 7/8 représentations respectant ces équilibres avec les sièges « CRAJEP » qui ont déjà été identifiés lors de notre démarche initiale.
La proposition que nous faisons doit traduire certains équilibres :
- Au moins 50 % de jeunes ou de femmes
- Urbain / Rural
- Confessionnel/Laïque
- Etudiant
- CRIJ (au regard de l'actualité du Service Public d'Orientation et d'Information)

Cette composition ne pourra pas forcément être nominative (dès la mi-juillet, date à laquelle nous pensons pouvoir rencontrer les personnes. Les premières rencontres peuvent avoir lieu le 11 Juillet), mais devra désigné les associations, le genre et si les personnes ont plus ou moins de trente ans.

Une demande de rencontre va être renouvelée auprès des interlocuteurs déjà repérés et rencontrés afin de présenter cette proposition au cours du mois de Juillet au :

- Président du CESER,
- Président du Conseil Régional,
- Préfet de Région,
- Cabinet du 1er Ministre,

Cette proposition devra être établie avant la fin du mois de Juillet, pour que les décideurs puissent l'intégrer lors des négociations et des nombreuses sollicitations dont le renouvellement du CESER fera l'objet.

Durant l'été 2013, le CRAJEP a été très actif pour élaborer avec ses membres cette proposition, qui a été présentés à l'ensemble des acteurs susceptibles d'intervenir dans la décision finale. Cela a permis la nomination de deux représentantes pour le CRAJEP, Michelle BUREAU et Florence LACAZE. Toutefois le CRAJEP a su montré son inquiétude quant à la place des jeunes au sein de l'assemblée en mesurant le décalage entre la circulaire inter-ministérielle et la réalités des nominations (voir communiqué en annexe).

**Au sein de l'ARIFTS**

L'année 2013 fût l'occasion d'un retour actif du CRAJEP au sein du conseil d'administration de l'ARIFTS. Après une période d'absence, un temps de rencontre avec le Bureau de l'ARIFTS a permis de clarifier les posture de nos deux associations, et de structurer le mandat du CRAJEP.

**Tableau des représentations :**

| Structure | Représentant(e) |
|---|---|
| CESER | Michelle BUREAU |
| CESER | Florence LACAZE |
| CPCA Pays de la Loire | Alain FOREST |
| CPCA Pays de la Loire | Dominique MOTTEAU |
| ARIFTS | Régis BALRY / Tristan BOUTEILLER |
| Comité OIJ (Office International de la Jeunesse) | Tristan BOUTEILLER |
| Comité ALCID (Acteurs Ligériens de la Coopération Internationale Décentralisée | Régis BALRY / Tristan BOUTEILLER |
| CAVL – Conseil Académique de la Vie Lycéenne | Gilles PIRON |
| GRASC – groupe Régional d'Appui au Service Civique | Denis ROULAND |
| Comité PEJA | Tristan BOUTEILLER |
| CRCC – Conférence Régional Consultative de la Culture | Gilles ROUBY – Jean-Maurice DUGAST – Matthieu BREARD – Sylvain MARTINI |

| Conseil Permanent | | Date | Heures 224 |
|---|---|---|---|
| 18 | associations ont participé au CP | 12/02/13 | 63 |
| 10 | associations ont participé au CP | 30/04/13 | 35 |
| 11 | associations ont participé au CP | 03/07/13 | 38,5 |
| 12 | associations ont participé au CP | 16/10/13 | 42 |
| 13 | associations ont participé au CP | 10/12/13 | 45,5 |
| **Bureau** | | | **126** |
| 7 | associations ont participé au bureau | 15/01/13 | 24,5 |
| 7 | associations ont participé au bureau | 19/03/13 | 24,5 |
| 5 | associations ont participé au bureau | 21/05/13 | 17,5 |
| 9 | associations ont participé au bureau | 03/09/13 | 31,5 |
| 8 | associations ont participé au bureau | 12/11/13 | 28 |
| **Assemblée Générale** | | | **186** |
| 31 | représentants de membres ont participé | 21/06/12 | 186 |
| **Agorajep** | | | **441** |
| 63 | membres d'associations ont participé à l'événement | 21/11/13 | 441 |
| **Groupe de travail Formation professionnelle** | | | **63** |
| 6 | associations ont participé au groupe | 15/02/13 | 21 |
| 7 | associations ont participé au groupe | 19/04/13 | 24,5 |
| 5 | associations ont participé au groupe | 31/10/13 | 17,5 |
| **Groupe de travail Participation des Jeunes en Région** | | | **41** |
| 7 | associations ont participé au groupe | 10/06/13 | 21 |
| 10 | associations ont participé au groupe | 03/09/13 | 20 |
| **Groupe de travail solidarité internationale** | | | **357,5** |
| 4 | membres d'associations ont participé au comité de pilotage de l'étude | 14/02/13 | 12 |
| 3 | membres d'associations ont participé au comité de pilotage de l'étude | 12/04/13 | 210 |
| 2 | membres d'associations ont participé au comité de pilotage de l'étude | 12/07/13 | 6 |
| 4 | associations ont participé au groupe | 03/09/13 | 12 |
| 3 | membres d'associations ont participé au comité de pilotage de l'étude | 25/10/13 | 105 |
| 5 | associations ont participé au groupe | 10/12/13 | 12,5 |
| **Groupe de travail Programme 2013** | | | **9** |
| 3 | associations ont participé au groupe | 04/10/13 | 9 |
| **Groupe Stratégie CESER** | | | **40** |
| 2 | associations ont participé au groupe | 18/07/13 | 4 |
| 2 | associations ont participé au groupe | 22/07/13 | 4 |
| 3 | associations ont participé au groupe | 23/07/13 | 6 |
| 1 | associations ont participé au groupe | 14/08/13 | 2 |
| 3 | associations ont participé au groupe | 27/08/13 | 6 |
| 4 | associations ont participé au groupe | 16/10/13 | 8 |
| 5 | associations ont participé au groupe | 04/11/13 | 10 |
| **CLEP** | | | **12** |
| 4 | membres ont participé au clep international | 25/03/13 | 12 |
| **Représentations** | | | **249** |
| 3 | Conférence Régionale Consultative de la Culture | 2013 | 9 |
| 48 | Conférence Régionale des Acteurs des Jeunesses | 2013 | 144 |
| 2 | CPCA – instance statutaire (AG, Bureau, CA, groupes de travail) | 2013 | 50 |
| 1 | GRASC – DRJSCS | 2013 | 2 |
| 2 | Rencontres des têtes de réseaux des OF | 2013 | 9 |
| 1 | Conférence Solidarité Internationale | 2013 | 4 |
| 1 | Réseau ALCID | 2013 | 2 |
| 3 | Coopération Burundi | 2013 | 21 |
| 2 | CAVL | 2013 | 8 |
| **Total Général** | | | **1748,5** |

AFEV-Association de la Fondation Etudiante pour la Ville

AFOCAL Pays de la Loire

AROEVEN- Association Régionale des Œuvres de Vacances de l'Education Nationale

Association des Ludothèques Françaises

CEMEA - Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active

Concordia Normandie -Maine

Cotravaux Pays de la Loire

CRIJ- Centre Régional d'Information Jeunesse

Confédération Régionale des Foyers Ruraux

EEDF- Eclairieurs et Eclaireuses de France

Fédération Régionale des Familles Rurales des Pays de la Loire

FRMJC- Fédération Régionale des Maisons de Jeunes et de la Culture

IFAC Ouest

Itinéraire International

JOC- Jeunesse Ouvrièr Chrétienne

La Ligue de l'Enseignement

Léo Lagrange Ouest

Les Petits Débrouillards

MRJC- Mouvement Régional des Jeunes Chrétiens

Scouts et Guides de France

Union Française des Centres de Vacances

Union Régionale des Francas Pays de la Loire

Union Régionale des centre sociaux et socioculturels

Union Régionale de la Jeunesse au Plein Air

URHAJ - Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

Union Régionale des Pupilles de l'enseignement Publique